DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

## **EXTRAIT**

### DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL GENERAL

#### Réunion du 7 mars 2011

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

<u>Etaient</u> présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur René HAAG, Monsieur Jean-Daniel ZETER, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Sébastien ZAEGEL, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Joseph CREMMEL, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Francis GRIGNON, Maître Jean-Jacques GSELL, Monsieur Jean-Claude HALLER, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Denis LIEB, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Madame Alice MOREL, Madame Andrée MUNCHENBACH, Monsieur Joseph OSTERMANN, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Etienne WOLF, secrétaires

Procuration(s):

Excusé(s): Monsieur Laurent FURST, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Serge OEHLER

Absent(s):

Rapporteur: Monsieur Roland BRENDLE

# N° CP/2011/203 - Protection de la nature - 2342 Programmes agro-environnementaux 2011

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- accepte d'être opérateur du Programme agro-environnemental (PAE) du Ried de la Zorn en 2011
- valide le PAE du Ried de la Zorn
- valide la reconduction des PAE des Rieds de la Zembs et du Bruch de l'Andlau, ainsi que la prise en compte de l'extension du Ried du Dachsbach
- décide le renouvellement de la participation du Département aux PAE dans le cadre des Mesures agro-environnementales territorialisées (MAET), sur la base d'une participation à 45 % du montant des MAET dans les zones d'accompagnement, soit une participation estimée à 34 650 € sur cinq ans pour la reconduction en 2011 des PAE des Rieds de la Zembs, du Bruch de l'Andlau et du Dachsbach, et à 287 000 € sur cinq ans pour le PAE 2011 du Ried de la Zorn.

Elle approuve par ailleurs la convention-type relative à la gestion en paiement associé des MAET par l'Agence de services et de paiements (ASP), et autorise son président à signer le moment venu les conventions à intervenir sur cette base, pour chaque PAE, entre l'Etat (Préfecture de la Région Alsace), l'ASP et le Département.

# Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme : Pour le Président Le Directeur des services de l'assemblée

Le Président, Guy-Dominique KENNEL

Jean-Jacques STAHL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20110307-55390-DE-1-1\_0 Acte certifié exécutoire au : 15/03/11